

18^e CONFERENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

COMMUNIQUE

L'ECONOMIE

(LE 18 AOÛT 1977)

5

St. Andrews, N.-B.
les 18 et 19 août 1977

Les premiers ministres provinciaux conviennent que le taux de chômage actuel au Canada est inacceptable. Les prévisions pour les prochains dix-huit mois, qui révèlent que des taux élevés de chômage se maintiendront, suscitent une grande inquiétude. Les premiers ministres déplorent le gaspillage de talents humains et la perte économique dus à la gravité du chômage.

Les premiers ministres soulignent que les mesures prises pour combattre le chômage à court terme ne doivent pas compromettre l'avenir à long terme de l'économie canadienne. Il est convenu qu'une réduction significative du chômage exige que soient prises immédiatement des mesures à long et à court terme.

Les premiers ministres ont étudié une série de mesures qui pourraient être prises à court terme, notamment:

1. Des dégrèvements d'impôts qui augmenteraient le pouvoir d'achat du consommateur et feraient fonctionner les industries en place à pleine capacité. Par exemple, ils pourraient prendre la forme d'une diminution de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et d'autres mesures semblables.
2. L'accélération des projets de constructions de logements en offrant des stimulants fiscaux, en accélérant le processus gouvernemental ou en augmentant les crédits disponibles.
3. La remise en vigueur du fonds fédéral pour les prêts de capitaux d'immobilisations non remboursables.

Les premiers ministres ont abordé la question de l'énergie et celle des transports. Ils ont convenu que le développement des ressources hydro-électriques doit constituer un sujet de préoccupation à l'heure actuelle. Ils se sont fermement dits d'avis qu'il y va de l'intérêt de tous qu'on encourage et qu'on accélère le développement des ressources hydro-électriques, et ils ont convenu que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent mettre un accent prioritaire sur ce développement, tant en ce qui a trait à la production d'énergie hydro-électrique (y compris l'énergie marémotrice) qu'au transport de cette énergie vers les marchés. On a jugé de la plus haute importance que des mesures immédiates soient prises, étant donné les délais prolongés que requiert la construction des installations et la pénurie de pétrole que connaîtra vraisemblablement le monde dans les années 1980.

On a souligné la chance qu'a le Canada de disposer d'abondantes ressources hydro-électriques, qui pourraient être développées économiquement et de manière telle que le pays en tire toutes sortes d'avantages au chapitre notamment de la conservation des formes d'énergie non-renouvelables telles que le pétrole et le gaz, de la balance des paiements, de la sûreté des approvisionnements et de la croissance économique dans les régions éloignées ou à faibles revenus. Les premiers ministres se sont dits préoccupés par l'indifférence apparente du gouvernement fédéral vis-à-vis le développement des ressources

hydro-électriques, ainsi que par le peu d'importance qu'il semble attacher à cette forme d'énergie, et ils ont insisté sur la nécessité que des corrections immédiates soient apportées à cette anomalie, sans que soit menacée la primauté des provinces en ce qui a trait à la propriété des ressources.

Relativement à la politique nationale des transports, les premiers ministres ont convenu qu'un pays aussi vaste et diversifié que le Canada doit pouvoir compter sur un réseau de transport efficace pour assurer le développement économique régional. Ils se sont par ailleurs prononcés en faveur de l'adoption d'une nouvelle politique des transports, qui aurait notamment pour objet d'atténuer les disparités régionales. Ce principe devrait, selon eux, constituer la pierre angulaire de la politique nationale des transports, version révisée. Les premiers ministres ont déclaré que l'adoption d'une telle ligne de conduite ne devrait pas avoir pour corollaire le lancement de projets pouvant saper l'efficacité du réseau de transport et, par ricochet, affaiblir l'économie. Ils se sont dits d'avis que le principe en vertu duquel "c'est l'utilisateur qui doit payer la note" devrait être subordonné à l'objectif du développement régional.

Les premiers ministres ont endossé les principes et la philosophie que l'on retrouve dans le rapport de la Commission Hall sur la manutention et le transport du grain. Ils ont insisté sur la nécessité que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates en vue de la mise en oeuvre de ces recommandations, dans l'intérêt, à leur avis, du Canada dans son ensemble. Ce faisant, le gouvernement fédéral prouverait qu'il est bel et bien disposé à utiliser le réseau de transport en vue de promouvoir le développement économique régional.

Les premiers ministres ont étudié les nombreuses mesures prises par plusieurs provinces pour combattre le chômage.

Ils soulignent cependant qu'il appartient d'abord au gouvernement fédéral de s'attaquer immédiatement au problème du chômage puisqu'il est celui qui possède les plus grands pouvoirs fiscaux.

Les premiers ministres ont étudié un certain nombre de problèmes économiques à long terme auxquels il faut s'attaquer dès maintenant, notamment:

1. La nécessité d'améliorer la position concurrentielle de l'économie canadienne au chapitre des traitements, des salaires, des frais d'exploitation et du fardeau fiscal. A cet effet, les premiers ministres conviennent que le gouvernement doit prêcher par l'exemple en établissant des priorités et en contrôlant ses dépenses.
2. La nécessité d'améliorer la structure et le climat des relations de travail, tout particulièrement dans le secteur public. En prévision de la suppression des contrôles anti-inflation, les premiers ministres ont affirmé qu'il faut contrôler de très près les dépen-

ses publiques. Par conséquent, ils ont convenu de collaborer à un échange de données et de renseignements qui permettront de comparer les traitements, les salaires et les avantages sociaux dans le secteur public.

L'objectif des premiers ministres vise à contrôler les pressions inflationnistes et à faire en sorte que les ententes salariales dans le secteur public ne soient pas supérieures aux ententes comparables dans le secteur privé.

3. La nécessité de faire preuve d'agressivité en matière de politique commerciale et de faire pencher la balance des paiements en notre faveur. Les premiers ministres accordent une importance particulière à une meilleure coordination des attitudes face aux gros emprunts. Ils expriment leur satisfaction qu'une réunion fédérale-provinciale ait été convoquée pour préciser la position canadienne lors des négociations du GATT.

Les premiers ministres ont souhaité que les ministres des Finances étudient à leur prochaine réunion des mécanismes de planification et de consultation de la politique économique dans les secteurs publics et privés.

Ils ont dit craindre sérieusement l'incertitude causée par l'indécision quant à l'avenir du programme de contrôles. Ils estiment que le gouvernement fédéral servirait les intérêts économiques à long et court terme du pays en annonçant aussitôt que possible la date définitive à laquelle les contrôles seront supprimés. Les premiers ministres appréhendent la période qui suivra immédiatement la suppression des contrôles obligatoires et espèrent qu'on pourra trouver un mécanisme quelconque pour analyser les prix et les salaires. Tous les secteurs de l'économie, notamment le gouvernement, le patronat, les professionnels et les syndicats devront collaborer en restreignant leurs demandes de façon à ce que la suppression des contrôles se fasse le mieux possible.

Les premiers ministres considèrent les mesures énoncées dans ce communiqué comme un minimum nécessaire pour que le pays regagne la confiance des investisseurs.